

Nombre de membres :

- En exercice : 22
- Présents : 19
- Votants : 22
- Procuration(s) : 3
- Absent(s) excusé(s) : 0
- Absent(s) : 0

DEL 2025_066

Date de convocation :

le 02 juillet 2025

Date d'affichage :

le 02 juillet 2025

Fait à Aigondigné,

Le 11 juillet 2025

*Ont signé au registre tous
les membres présents.*

Pour extrait conforme

L'an deux mil vingt-cinq, le huit du mois de juillet à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougou, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : AIMON Céline, AUDÉ Laurent, BAUMGARTEN Christian, BOURDIER Christine, COUSSET Alain, DAGUTS Karine, DIDIER Emilien, DOBIOT Philippe, DUMORTIER Roselyne, GOMES-TEXEIRA François, HIPEAU Gaëlle, LARGEAU Vanessa, LE BARS Arlette, LECULLIER Lysiane, MAGNE Didier, MARTINEZ Olivier, NOIZET Michel, ROUXEL Patricia, TEXIER Fernando, THIBAUT Evelyne, TROCHON Patrick, ZAPATA Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : GOMEZ François par AUDÉ Laurent, TEXIER Fernando par MARTINEZ Olivier, ZAPATA Laurie par LECULLIER Lysiane.

Absent(s) : néant

Secrétaire de séance : Olivier MARTINEZ

Délibération 2025_066 : MARCHE PUBLIC

Objet : Sélection en phase 1 de quatre candidats de maîtrise d'œuvre pour la salle multisport.

Vu le Code de la commande publique,

Vu la procédure de passation d'un marché public formalisé lancée par la collectivité en date du 21 mars 2025, portant sur le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la maison Roulet en Mairie,

Considérant l'avis de la CAO réunie en date du 7 juillet 2025 ;

Considérant le rapport d'analyse des offres établi par M Vincent ROCCHI, AMO juridique ;

Considérant que la phase 1 de la procédure, correspondant à l'analyse des candidatures, est désormais achevée,

Considérant que l'examen des candidatures, effectué conformément aux critères de sélection annoncés dans les documents de consultation, a permis de retenir quatre entreprises jugées aptes à présenter une offre dans le cadre de la phase 2 :

- ⇒ Groupement Loïc LOISEL
- ⇒ Atelier BASTE BATLLE Architectes
- ⇒ Groupement C+M Architectes
- ⇒ Groupement Clément BACLE

Pour la phase 2, la Commission Grands Projets sera appelée à se prononcer sur l'attribution du marché.

L'attribution définitive du Marché de Maîtrise d'œuvre se fera lors du Conseil Municipal du mardi 23 septembre 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés:

VALIDE la clôture de la phase 1 du marché public formalisé et acte la sélection des quatre entreprises suivantes admises à remettre une offre dans le cadre de la phase 2 :

- Groupement Loïc LOISEL
- Atelier BASTE BATLLE Architectes
- Groupement C+M Architectes
- Groupement Clément BACLE

AUTORISE Madame le Maire, à engager la phase 2 de la procédure, à recevoir et analyser les offres, et à poursuivre la procédure conformément au Code de la commande publique.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,
Patricia ROUXEL

Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

